

01.06.2010 - 15:48 Uhr

Large alliance pour des soins intégrés socialement acceptables/ Pas question d'introduire un diktat des caisses en catimini !

Bern (ots) -

Lors de la session d'été, le Conseil national débattait d'une révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) appelée à faire accomplir aux soins intégrés un pas en avant substantiel (projet « managed care »). Les organisations signataires du présent communiqué sont des partisans convaincus des soins intégrés. Il est en effet essentiel, particulièrement pour les malades chroniques, que se forment des réseaux regroupant divers fournisseurs de prestations (médecins de famille, soins à domicile, cabinets médicaux spécialisés, cliniques, etc.). La couverture médicale s'en trouvera améliorée et on s'évitera d'onéreux doublons. Malheureusement, cet important projet court un grand danger parce que la majorité de la commission chargée de l'examen préalable l'a, alors que c'était totalement inutile, assorti de la suppression du libre choix du médecin. Selon elle, les caisses-maladie doivent pouvoir décider de manière autonome avec quels réseaux de soins intégrés elles entendent contracter ou non. Comme, simultanément, toutes les personnes assurées qui ne rejoindront pas un réseau verront le montant de leur quote-part doubler, le libre choix du médecin devrait leur coûter cher. Facteur aggravant, les personnes assurées seront liées à une caisse et une forme d'assurance par des contrats courant sur plusieurs années et prévoyant des primes de sortie élevées.

Cette révision de la LAMal proposée par la majorité de la commission parlementaire ne représente pas, aux yeux des organisations signataires, un vrai pas en avant vers une fourniture de soins intégrés dignes de ce nom. Ce projet ravale plutôt les soins intégrés au rang de « médecine bon marché ». Le Parlement fédéral doit donc de toute urgence l'améliorer. La volonté du corps électoral est claire, car un projet prévoyant d'instaurer un diktat des caisses et de supprimer le libre choix du médecin a déjà été énergiquement balayé en juin 2008.

Les organisations suivantes font partie de cette alliance :

Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)

Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)

Union syndicale suisse (USS)

Syndicat suisse des services publics (ssp),

Organisation suisse des patients (OSP)

Association des médecins indépendants pour une santé juste et sociale (VUA)

Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS)

Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS)

Association suisse des ergothérapeutes (ASE)

Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES)

Contact:

- ASMAC, Rosmarie Glauser, secrétaire politique, 079 688 86 57
- ASI, Pierre Théraulaz, président, 079 310 85 64
- USS, Christina Werder, secrétaire centrale, 079 341 90 01
- ssp, Beat Ringger, secrétaire central, 079 339 87 76
- OSP, Margrit Kessler, présidente, 079 343 85 02
- VUA, Dr méd. David Winizki, 079 227 00 17 et
Dr méd. Gian Bischof, 076 407 85 64.
- FSAS, Claudia Galli, présidente, 078 746 76 50
- ASE, Claudia Galli, présidente, 078 746 76 50
- FARES, Christiane Jaquet, coprésidente, 021 652 23 51

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100604712> abgerufen werden.